

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.





Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
7, boulevard Solférino
BP 90714
35007 Rennes Cedex
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE PLOEMEUR

1, rue des Ecoles
CS 10067
56 274 Plœmeur Cédex
02 97 86 98 47
mairie@ploemeur.net
www.ploemeur.com

► Nos partenaires



► Je donne !

Pour la restauration de

La cloche de l'église Saint-Pierre à Plœmeur

Morbihan



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegarder la cloche d'une église du XIème siècle

◆ ◆ UN PEU D'HISTOIRE

D'abord connue sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, l'église Saint-Pierre-ès-Liens, communément dénommée église Saint-Pierre, remonte au XIe siècle. Au cours du temps, elle connut plusieurs transformations, notamment dans la seconde moitié du XVIIe siècle lorsque fut érigé le clocher. Au XIXe siècle, la tour fut réparée et on ajouta un escalier et une horloge. A l'intérieur, furent réalisées les boiseries de la sacristie et une tribune. Les statues anciennes furent restaurées et de nouvelles, réalisées par l'artiste Bara, y trouvèrent place.

La seconde guerre mondiale occasionna de grands dégâts sur l'édifice. Un premier bombardement y mit le feu en 1942 mais il fut maîtrisé rapidement. Cependant, tout l'intérieur fut ravagé le 16 février 1943 par les bombes incendiaires. L'église fut reconstruite après la guerre en conservant son aspect extérieur ancien mais avec un intérieur moderne.

Ce lieu gorgé d'histoire a aujourd'hui besoin de votre aide.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Pour des raisons de sécurité liées à l'usure du bronze, la municipalité doit procéder au remplacement d'une des cloches de l'église, qui se trouve dans le clocher depuis plus de 180 ans. La cloche présente une dégradation importante au niveau de l'anse centrale et la progression de cette altération se traduira sous peu, si rien n'est fait, par sa fissuration totale.

Afin de prévenir toute dégradation plus avancée, la cloche va être totalement restaurée : elle sera remplacée à l'identique, un moule sera donc créé pour l'occasion, des inscriptions seront regravées et la cloche sera accordée afin d'être en harmonie avec ses voisines.

◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Chaque donateur, particulier ou entreprise, recevra un reçu fiscal correspondant au montant de son don.

Montant des travaux	27 780 € HT
Objectif de collecte	22 200 €
Début des travaux	janvier 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La cloche de l'église Saint-Pierre de Plœmeur

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77762

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

La cloche de l'église Saint-Pierre de Plœmeur

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



© Manuel Dutrus